

Theradiag SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 13.277.136,80 euros
Siège social : 14 rue Ambroise Croizat - 77183 Croissy Beaubourg
R.C.S. MEAUX 339 685 612

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES**

**ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux éligibles de Theradiag SA (la « **Société** ») ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues aux articles L.225-297-1, II et L. 225-197-2 du Code de commerce.

A. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS THERADIAG SA

Plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil d'administration le 27 janvier 2022 : *Plan AGA 2022-1*

Le Conseil d'Administration a décidé au cours de sa réunion du 27 janvier 2022 de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice de certains salariés de la Société Theradiag SA, faisant ainsi usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie le 25 juin 2020, aux termes de sa 15^{ème} résolution, d'attribuer jusqu'à 40.000 actions, intitulé *Plan AGA 2022-1*.

L'attribution gratuite d'actions de la Société au titre du *Plan AGA 2022-1* porte sur un nombre total maximum d'actions égal à 0,06% du nombre d'actions composant le capital de la Société au 27 janvier 2022, ce qui représente un nombre total maximum de 7.842 actions.

La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'administration au 26 janvier 2024, sous réserve du maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, jusqu'à la date d'acquisition définitive.

Aucune condition de performance n'est applicable.

À compter de la date d'acquisition définitive des actions et sous réserve de la satisfaction de la condition de présence susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation s'ensuivra, de deux (2) ans à compter du 26 janvier 2024, soit jusqu'au 26 janvier 2026.

B. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AU COURS DE L'EXERCICE 2022

I. Actions attribuées gratuitement en 2022 au Directeur Général, Bertrand de Castelnaud

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions ⁽¹⁾ (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Actions attribuées durant l'exercice au Directeur Général de Theradiag SA par Theradiag SA et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	1.512	1,98	27/01/2022
Actions attribuées durant l'exercice au Directeur Général de Theradiag SA par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce	Néant	N/A	N/A

(1) Cours d'ouverture au jour de l'attribution, le 27 janvier 2022.

II. Actions attribuées gratuitement en 2022 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions ⁽²⁾ (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Total des actions attribuées durant l'exercice par Theradiag SA et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de Theradiag SA non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ⁽¹⁾	4.650	1,98	27/01/2022

Identité du salarié bénéficiaire

BARDET Muriel	3.150	1,98	27/01/2022
BUREAU Léa	500	1,98	27/01/2022
DAVIERE Simon	500	1,98	27/01/2022
LECOMTE Sylvain	500	1,98	27/01/2022

(1) Etant précisé que le nombre de salariés de Theradiag non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé est inférieur à 10.

(2) Cours d'ouverture au jour de l'attribution, le 27 janvier 2022.

III. Actions gratuites attribuées en 2022 à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre de salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Theradiag SA à l'ensemble du personnel des sociétés du Groupe en France ⁽¹⁾	Néant		N/A	

(1) Etant précisé qu'aucune action n'a été attribuée par les sociétés ou groupements liés à Theradiag SA au cours de l'exercice et qu'aucune action n'a été attribuée par Theradiag SA aux salariés de ses filiales étrangères.

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, est tenu à disposition des actionnaires au siège social de la Société et sera porté directement à leur connaissance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires de la Société du 24 mai 2023.

Le Conseil d'Administration